

PLU

Plan Local d'Urbanisme

NOTRE-DAME-DU-PRE
 DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.1 Ensemble de la commune

Echelle: 1/8000

DOSSIER D'APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2018

LEGENDE

U ZONES URBAINES

- Ua Secteur urbanisé ancien dense
- Uc Secteur urbanisé récent moins dense

AU ZONES A URBANISER

- Aub Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indiqué
- Aub Secteur destiné prioritairement à de l'habitat de densité moyenne à forte
- AU Secteur insuffisamment équipé - à urbaniser strict
- AU Secteur à urbaniser suite à réalisation des équipements et adaptation du PLU

A ZONES AGRICOLES

- Aa Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
- Ab Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
- As Secteur agricole qui est ou peut être aménagé en vue de la pratique du ski alpin
- Av Secteur agricole dans lequel se trouve un vignoble

N ZONES NATURELLES

- N Secteur naturel
- Nca Secteur destiné au camping
- Nd Secteur des dépôts de déchets inertes
- NL Secteur destiné aux sports et loisirs

INDICES ET SECTEURS

- F Bâtiment d'exploitation agricole impliquant les distances d'éloignement réciproque
- c Chalet d'alpage ou bâtiment d'estive
- d Bâtiment pouvant changer de destination
- Périmètre concerné par une OAP
- Tracé d'une voie de circulation à créer (article L.151-38 du code de l'urbanisme)
- Alignement à respecter en cas de construction nouvelle
- Recul à respecter en cas de reconstruction suite à sinistre ou démolition

Espaces ou secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue

- Corridor biologique
- Zone humide et son espace de fonctionnalité

Prise en compte des risques

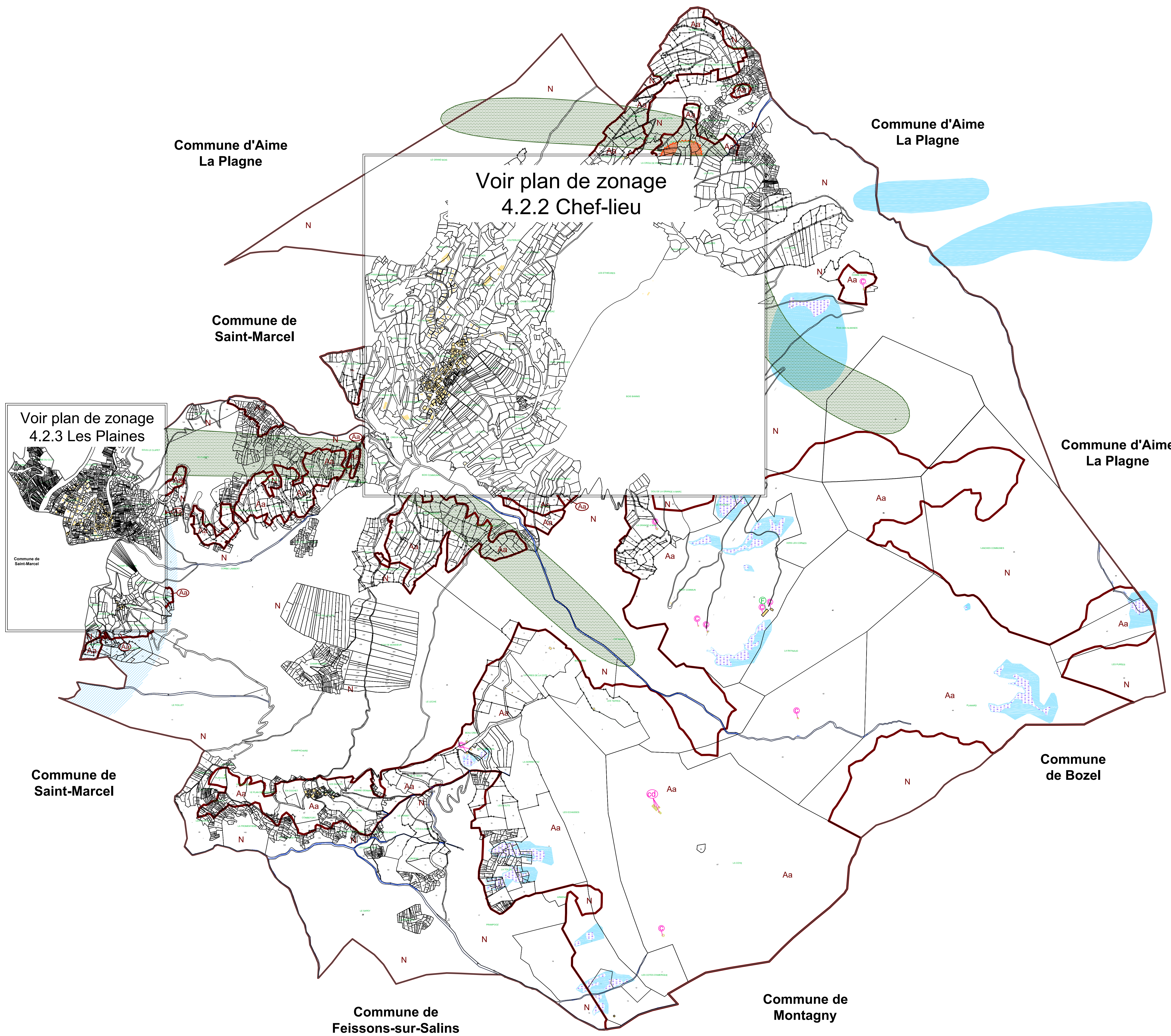
- Secteur PPRN Périmètre d'étude du PPRN, dont secteurs soumis aux risques
- Secteur PPRT Périmètre concerné par le PPRT et soumis aux risques
- Secteur autre Périmètre concerné par l'étude complémentaire des aléas naturels et soumis aux risques

EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Stationnements	Commune	588 m ²
2	Stationnements	Commune	322 m ²

DIVERS

- Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
- Bâtiment inexistant (à titre indicatif)



Voir plan de zonage
 4.2.3 Les Plaines

Voir plan de zonage
 4.2.2 Chef-lieu

Commune de
 Saint-Marcel

Commune de
 Feissons-sur-Salins

Commune de
 Montagny

Echelle: 1/8000

